

APPEL A PROJET
POUR BENEFICIER D'ANIMATIONS SUR LE PATRIMOINE NATUREL FLUVIAL
DU HAUT-RHONE

Prototype 2015

Année scolaire 2014-2015



Graphice - SHR

Appel à projet réalisé dans le cadre du Plan d'Actions en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône, avec la participation financière de :

Cahier des charges de l'appel à projet

1- Contexte

Le Syndicat du Haut-Rhône (SHR) est une collectivité qui regroupe 28 communes riveraines du fleuve autour des objectifs de restauration, valorisation et préservation du patrimoine naturel fluvial.

Cet appel à projet permet aux établissements scolaires de notre territoire de bénéficier d'animations prises en charge par le SHR et ses partenaires (hors transport) et réalisées par des structures spécialisées dans l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Dans le cadre de son plan d'actions en faveur de la biodiversité, le SHR souhaite en effet sensibiliser les scolaires du Haut-Rhône à la richesse de leur patrimoine naturel fluvial, en leur permettant notamment d'accéder à des animations sur le terrain.

Votre référent au Syndicat du Haut-Rhône :

Arnaud Bourse - 04 79 36 78 92 / 06 75 30 53 20 - a.bourse@haut-rhone.com

2- Conditions et délais

- Délai de transmission des projets au Syndicat du Haut-Rhône : **06 octobre 2014 au plus tard**
- Période prévisionnelle de validation par le Syndicat du Haut-Rhône : **semaine 42**
- Délais de réalisation des animations : **05 Janvier au 26 juin 2015** (pas de report au-delà du mois de juin)
- Thématiques : **Le fleuve Rhône et sa plaine alluviale : fonctionnement et biodiversité dans le contexte du Haut-Rhône** (milieux naturels, faune, flore, pollution, cycle de l'eau, hydroélectricité, agriculture, ...). Les structures d'EEDD intervenantes et les animations proposées sont présentées dans un tableau joint. Certaines animations bénéficient également de fiches descriptives jointes.

- Configuration et évaluation des projets :

Un projet de classe peut bénéficier de 1 à 4 demi-journées d'animation et d'une ou plusieurs interventions supplémentaires, si une restitution publique le nécessite. **L'échange entre enseignant et structure(s) d'EEDD est donc indispensable pour configurer le projet et permettre au Syndicat du Haut-Rhône de le valider.**

Une école peut présenter plusieurs projets de classe (individuels ou liés). Le budget disponible pour cet appel à projet sera réparti au regard de la qualité des projets qui seront évalués par le SHR sur la base des informations indiquées dans la fiche descriptive jointe en fin de document :

- **Chaque projet de classe ou d'école devra donner lieux à une restitution**, à minima sous la forme de supports (dessins, panneaux, exposés, livrets, ...) qui seront à transmettre au Syndicat du Haut-Rhône (exemplaire ou copie, photo, ...).
- **Les projets proposant une valorisation de ces supports permettant de sensibiliser les autres publics au patrimoine fluvial seront retenus en priorité** (restitution auprès des parents d'élèves, élus, ... et/ou dans des établissements ou manifestations ouvertes à un large public (établissement scolaire, maison de pays, musée, visite sur site, salle des fêtes, ...)). Le cas échéant, un bilan, même succinct, sera à transmettre au SHR (descriptif, contexte, photos du rendu et des supports, type de public, nombre de personnes présentes, ...).
- **Une attention particulière sera également apportée au temps scolaire global consacré au projet**, les animations choisies pouvant être complétées par des séquences en classe et par d'autres interventions extérieures à ce programme.
- **La complémentarité des "séquences" pédagogiques sera elle aussi à privilégier** : entre les animations (saisonnalité, thématiques, différents faciès du fleuve, animations sur le terrain...), et/ou via le lien avec le travail en classe.
- **Chaque animation réalisée implique de remplir une fiche d'évaluation** (exemplaire joint + version numérique disponible sur demande) **qui sera à transmettre au Syndicat du Haut-Rhône avant le 30 juin 2015**. Nous enverrons ces fiches d'évaluation accompagnées de celles des animateurs et de vos fiches projets à votre circonscription. Vos fiches d'évaluation seront également envoyées aux animateurs concernés. De même, les fiches d'évaluation renseignées par les animateurs vous seront transmises à la fin de l'année scolaire.

Fiche projet

(Version numérique au format Word disponible sur demande)

Remplir une fiche par projet de classe. A nous retourner signée et tamponnée le 06 octobre, dernier délai, à l'adresse suivante :

Syndicat du Haut-Rhône – Chemin du Port 73 170 Yenne

Ou scannée par courriel : a.bourse@haut-rhone.com

- Nom et coordonnées de l'école :

.....

- Nom, poste et coordonnées (courriel et/ou tel.) des responsables du projet :

- Responsable de l'établissement :

.....

- Professeur responsable de la classe :

.....

- Niveau(x) de la classe et nombre d'élèves :

- Vous pouvez choisir jusqu'à 4 interventions et, si besoin, une ou plusieurs interventions nécessaires à une éventuelle restitution publique (**concertation obligatoire entre le professeur et la structure animatrice avant l'envoi de la fiche projet**).

Notez le nom de la (des) structure(s) animatrice(s) et de l'animation, comme indiqués dans les fiches descriptives **ou**

décrivez les animations sur mesure avec l'aide de la structure choisie (structure, thématiques, lieux, objectifs, déroulé, ...) en utilisant la version numérique du présent formulaire (sur demande) ou sur support complémentaire annexé à ce formulaire.

- Animation n° 1 :

.....

- Le cas échéant, animation n°2 :

.....

- Le cas échéant, animation N°3 :

.....

- Le cas échéant, animation n°4 :

.....

- Le cas échéant, intervention(s) de la structure relative(s) à la préparation et/ou participation à une restitution publique:

.....

.....

- Si vous souhaitez mutualiser le déplacement pour une ou plusieurs interventions avec une autre classe de votre établissement, merci de préciser le n° de(s) l'animation(s) concernée(s) et les références de la classe associée (nom du professeur responsable et niveau(x)) :

.....

.....

- Quelle est la thématique du projet ?

.....

- Quels sont les objectifs :

.....

.....

- Dans quel contexte s'inscrit-il (indiquer le projet pédagogique global de la classe et le projet d'école) ?

.....

.....

- Apport de l'enseignant : comment se décline votre intervention (décliner les séances avec et sans intervenant extérieur) ? :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Quel est l'apport du/des intervenants (le cas échéant, détaillez aussi les interventions complémentaires aux animations choisies) ? :

.....

.....

- Précisez les supports qui seront réalisés :

- Le cas échéant, décrivez le rendu public envisagé (type de public, période, lieu, thématique(s), objectifs, ...) :

En cas de projet retenu, le responsable de l'établissement s'engage :

- à respecter les dispositions légales relatives aux modalités de participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement (notamment la circulaire n°92-196 du 03 juillet 1992, si le projet est concerné).
- à contacter les intervenants le plus tôt possible après la réception du courrier de confirmation du Syndicat du Haut-Rhône pour réserver les périodes ou dates d'intervention, **et ce avant le 19 octobre 2014**.
- à transmettre au Syndicat du Haut-Rhône les supports réalisés (ou leur reproduction), **avant le 30 juin 2015**.
- le cas échéant, à transmettre au Syndicat du Haut-Rhône le bilan des rendus publics réalisés.
- à transmettre au Syndicat du Haut-Rhône, **avant le 30 juin 2015, les "Fiches d'évaluation"** (exemplaire joint) correspondant aux animations réalisées.

A, le

Nom et signature du responsable de l'établissement :